

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 357 déclarant d'utilité publique le plan d'urbanisme du centre urbain de Dikhil ainsi que les opérations qu'il comporte.

n° 357

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mars 1953

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro
1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance n° 45-1425 du 28 juin 1945 relative à l'urbanisme aux colonies, notamment son article 7 relatif à la déclaration d'utilité publique des opérations prévues au plan

Vu le décret n° 46-1495 du 18 juin 1946 fixant les modalités d'établissement, d'approbation et de mise en vigueur des projets d'urbanisme pour les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer : Après avis du Commandant de Cercle de Dikhil,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont déclarés d'utilité publique le plan d'urbanisme de Dikhil ainsi que toutes les mesures de retour au Domaine, d'expropriation ou de désaffectation et autres que sa mise en application pourra nécessiter. Art. 2. — Le Commandant de Cercle est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.